cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 017-251701900-20230206-CS2023_01_001-DE

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-01-001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 06 février ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE - Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE
Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT
Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Philippe PELLETIER
Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants
Monsieur Daniel MOULON, suppléant de Monsieur Gaby TOUZINAUD
Monsieur Philippe GACHET, suppléant de Monsieur David RAFFÉ

Présence des suppléants sans vote
Madame Martine BOUTET, suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

Absents titulaires
Mesdames Éliane TRAIN *(excusée)* – Ghislaine GOT *(excusée)*

Messieurs Jean-Luc FOURRÉ *(excusé)* – Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ
David RAFFÉ *(excusé)* – Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
27 janvier 2023

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
27 janvier 2023
Publication (affichage) ou notification du :
07 février 2023

Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036
cyclad.org

TERRITOIRE économie circulaire

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 017-251701900-20230206-CS2023_01_001-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article IV.3 du règlement intérieur, adopté lors de la séance du 10 décembre 2020,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
27 membres présents, 26 membres votants, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de séance du 19 décembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 07 février 2023
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.